

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7504 SÉANCE DU 25 mars 2024

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef (absent)
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (intérim)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**ENTENTE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC – FOURNITURE DE
SERVICES EN MATIÈRE DE DISPOSITION (TRAITEMENT) DE
CERTAINES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) a confirmé son intérêt à la Ville de Québec pour la signature d'une entente pour la disposition (traitement) de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec (**Entente**), et ce, afin de desservir le territoire de Wendake;

Attendu que la Ville de Québec et le CNHW souhaitent négocier et signer l'Entente pour une durée de cinq ans soit, du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2029;

Attendu que le CNHW souhaite mandater le directeur des Services techniques et Infrastructures afin de négocier les termes et modalités de l'Entente afin qu'ils soient les plus avantageux pour le CNHW;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7504 SÉANCE DU 25 mars 2024

**ENTENTE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC – FOURNITURE DE
SERVICES EN MATIÈRE DE DISPOSITION (TRAITEMENT) DE
CERTAINES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Attendu que le CNHW accepte que les négociations de l'Entente s'effectuent en fonction des prix suivants, qui sont des prix avantageux en l'espèce :

	Tarif - entente Ville de Québec par tonne métrique	Total \$ estimé annuellement
Traitement des matières recyclables au centre de tri	39,90 \$	9 177,00 \$
Incinération des matières résiduelles	92,60 \$	59 912,20 \$
Traitement des résidus alimentaires	68,60 \$	3 425,00 \$

(Collectivement, **Prix Convenus**)

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Denis Bastien, **appuyé** par le Chef familial René W. Picard, et **résolu** :

- **D'autoriser** le directeur des Services techniques et Infrastructures, à négocier, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW), avec la Ville de Québec afin de déterminer les termes et modalités de l'entente pour une durée de cinq ans avec la Ville de Québec pour la fourniture de services en matière de disposition (traitement) de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec, et ce, en fonction des Prix Convenus;

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 **Résolution adoptée à
l'unanimité**



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7504 SÉANCE DU 25 mars 2024

**ENTENTE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC – FOURNITURE DE
SERVICES EN MATIÈRE DE DISPOSITION (TRAITEMENT) DE
CERTAINES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- **D'autoriser** le Chef familial Daniel Sioui et le directeur des Services techniques et Infrastructures, à signer, pour et au nom du CNHW, l'entente pour une durée de cinq ans avec la Ville de Québec pour la fourniture de services en matière de disposition (traitement) de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec, et ce, en fonction des Prix Convenus;
- **D'autoriser** le directeur des Services techniques et Infrastructures, à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 **Résolution adoptée à
l'unanimité**



SECRÉTAIRE
TINA DURAND